

PAR COURRIEL

Québec, le 17 septembre 2025



N/Réf. : DA2526-23

**Objet : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)**



Par la présente, nous donnons suite à votre demande reçue le 18 août 2025 visant à obtenir :

« ... les courriels, documents et messages Teams de monsieur Stéphane Le Bouyonnec, sous-ministre, au sujet des projets Système d'information des finances, de l'approvisionnement et des ressources humaines (SIFARH) et Dossier santé numérique (DSN) pour la période du 18 août 2024 à aujourd'hui ».

En réponse à votre demande, nous vous transmettons des documents détenus par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN). Toutefois, certaines informations sont caviardées. Également, nous vous informons que d'autres documents ne peuvent vous être transmis en vertu des articles 14, 31, 33, 34, 37, 39, 41, 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « *Loi sur l'accès* »).

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la présente. À cet effet, vous trouverez, ci-joints, le texte des articles précités ainsi qu'une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

...2

Je vous prie d'agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

Substitut de la responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Josée Vallières

**OBJET : Gouvernance et gestion des projets en ressources informationnelles de Santé Québec**

N° Ultima : 32141

## RÉSUMÉ

### Contexte / Analyse

La présente note vise à transmettre un état de situation sur la gouvernance et la gestion des projets en ressources informationnelles de Santé Québec.

## CONTEXTE

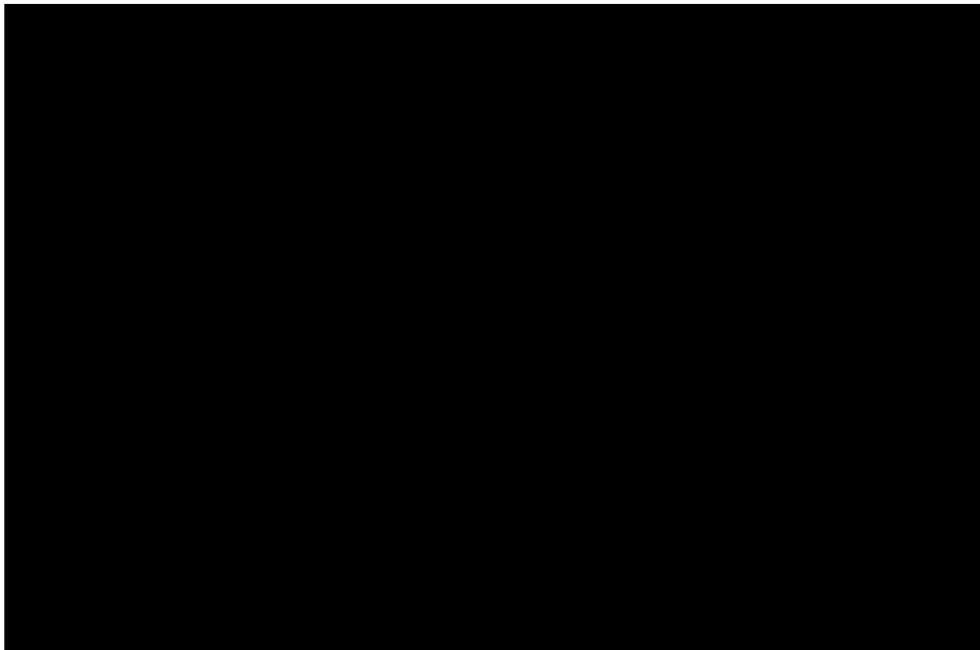
Le 26 juillet 2024, le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) communiquait avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à propos de l'état d'avancement des projets en ressources informationnelles du portefeuille santé et services sociaux (PSSS), dont une grande majorité des projets a été transférée à Santé Québec lors de la création de cet organisme public le 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Au cours des 11 derniers mois, des travaux intensifs ont été réalisés avec le MSSS et ensuite Santé Québec afin d'assurer la conformité des projets de ce portefeuille, notamment relativement aux exigences de la Loi sur la gouvernance et la gestion des projets en ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (LGRI) et à celle de la Loi sur les infrastructures publiques (LIP).

De juillet 2024 à octobre 2024, des analyses ont été effectuées concernant les projets en ressources informationnelles qualifiés en fonction des Règles relatives à la gestion des projets en ressources informationnelles (Règles) déterminées par le gouvernement en vertu de l'article 16.2 de la LGRI.

Au cours de l'automne 2024, un audit gouvernemental a été mené sur le projet « Système d'information des finances, de l'approvisionnement et des ressources humaines » (SIFARH). Le rapport final de cet audit a été transmis au MSSS le 10 mars 2025.

La présente note vise à transmettre un état de situation sur la gouvernance et la gestion des projets qualifiés en ressources informationnelles de Santé Québec.

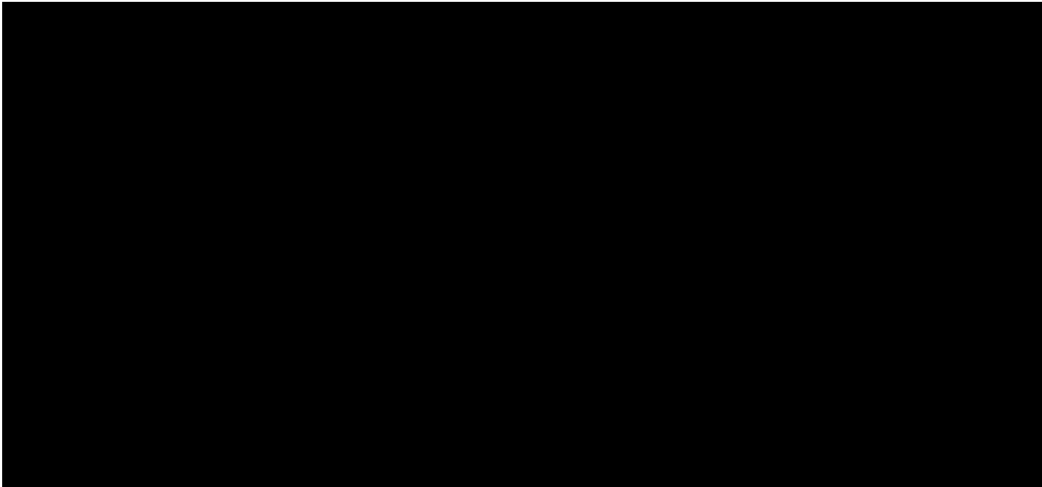


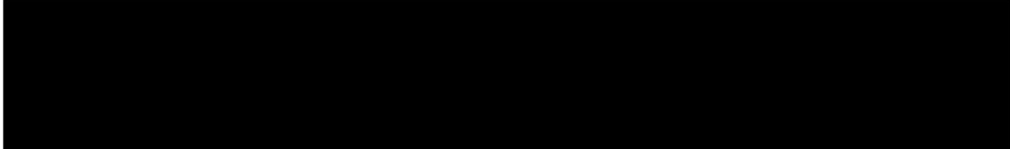

<b>États de santé des projets qualifiés ciblés, autorisés par le Conseil du trésor ou par le Conseil des ministres, au 30 juin 2025</b>				
<b>Nom du projet</b>	<b>Dépassement de coûts</b>	<b>Dépassement d'échéancier</b>	<b>Valeur du dépassement de coûts</b>	<b>Valeur du dépassement d'échéancier</b>
Vitrine Dossier Santé Numérique (DSN 1)	15,7 %	33,1 %	41,7 M\$	16,5 mois
SIFARH	112,9 %	46,3 %	228,0 M\$	24 mois

Programme Dossier Santé Numérique (DSN)

Le programme DSN, pour lequel la phase de planification a été autorisée par le Conseil du trésor le 7 juillet 2020, est composé des trois projets suivants :

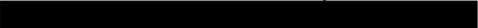
- Le projet « Vitrine DSN » qui vise la mise en œuvre de la solution de dossier santé numérique au sein de deux établissements pilotes de la province, dont la phase d'exécution a été autorisée par le Conseil du trésor en avril 2022, au coût de 265,4 M\$ pour une durée de 32 mois.

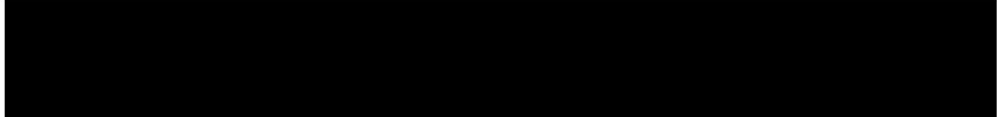
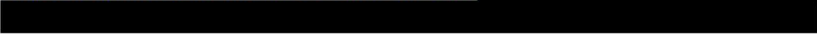




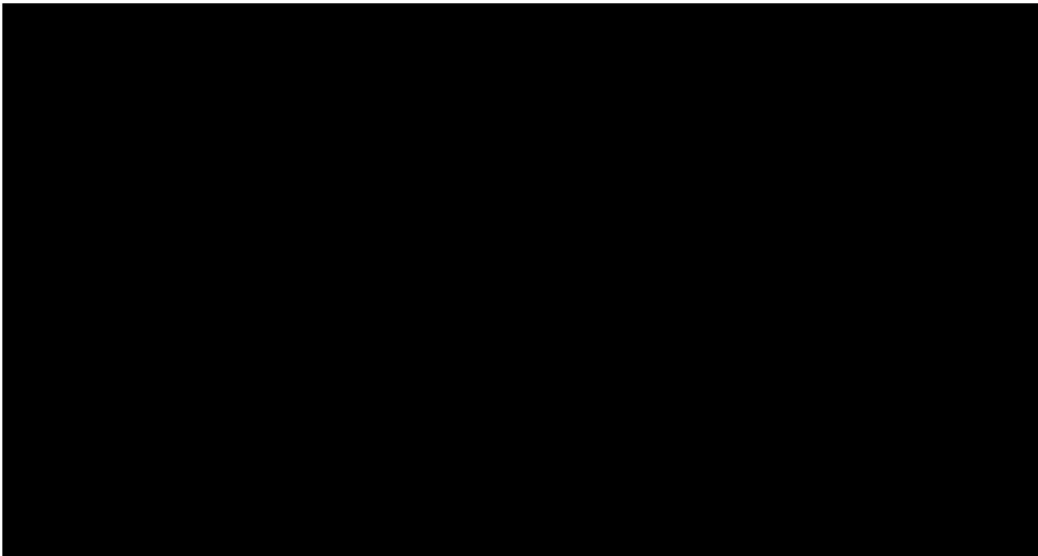
Projet SIFARH

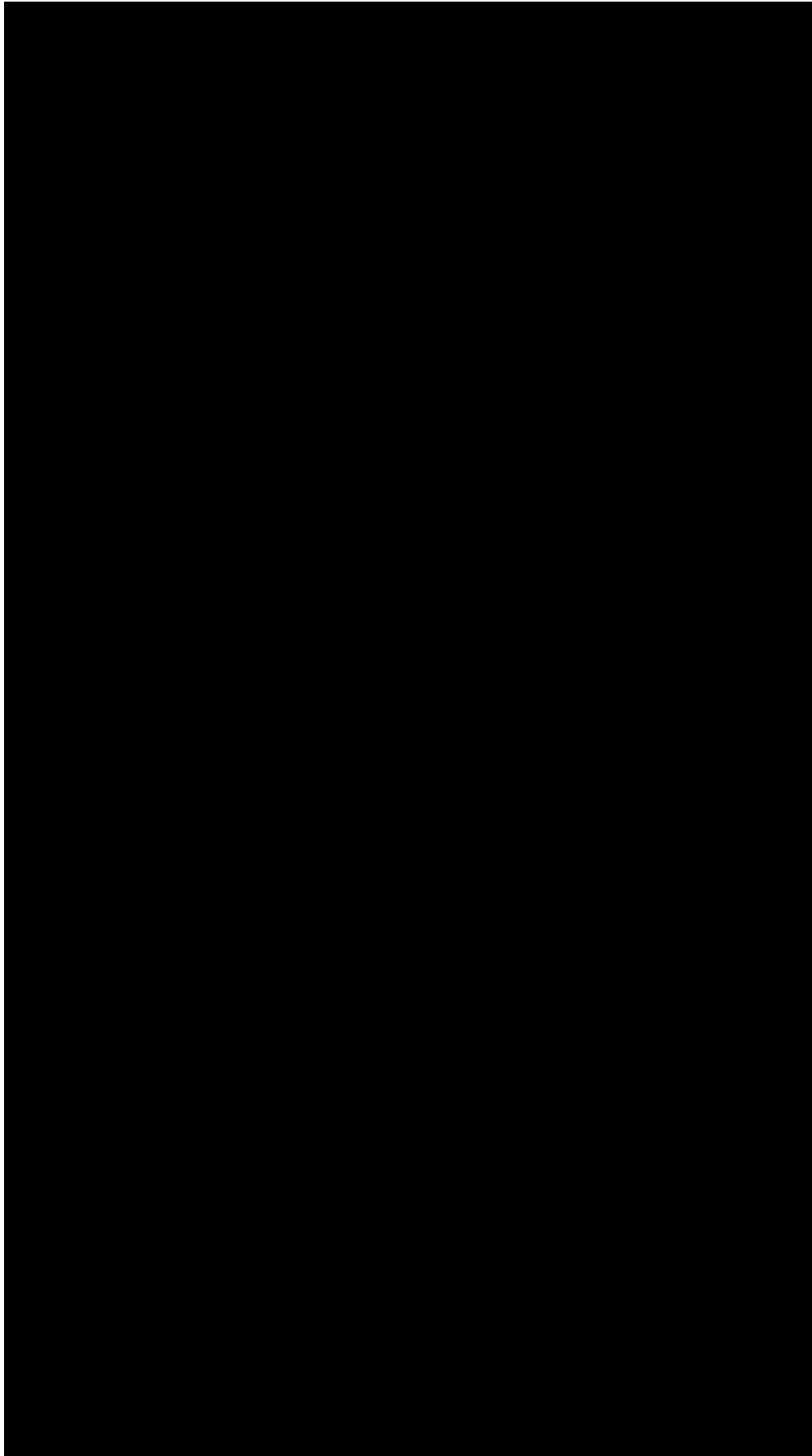
Le projet SIFARH a été autorisé par le Conseil du trésor le 31 mai 2022 avec un coût de 202,0 M\$, pour une durée de 48 mois (fin prévue le 31 mai 2026). Ce projet se décline en deux volets, soit « Gestion financière et approvisionnement » et « Ressources humaines ».

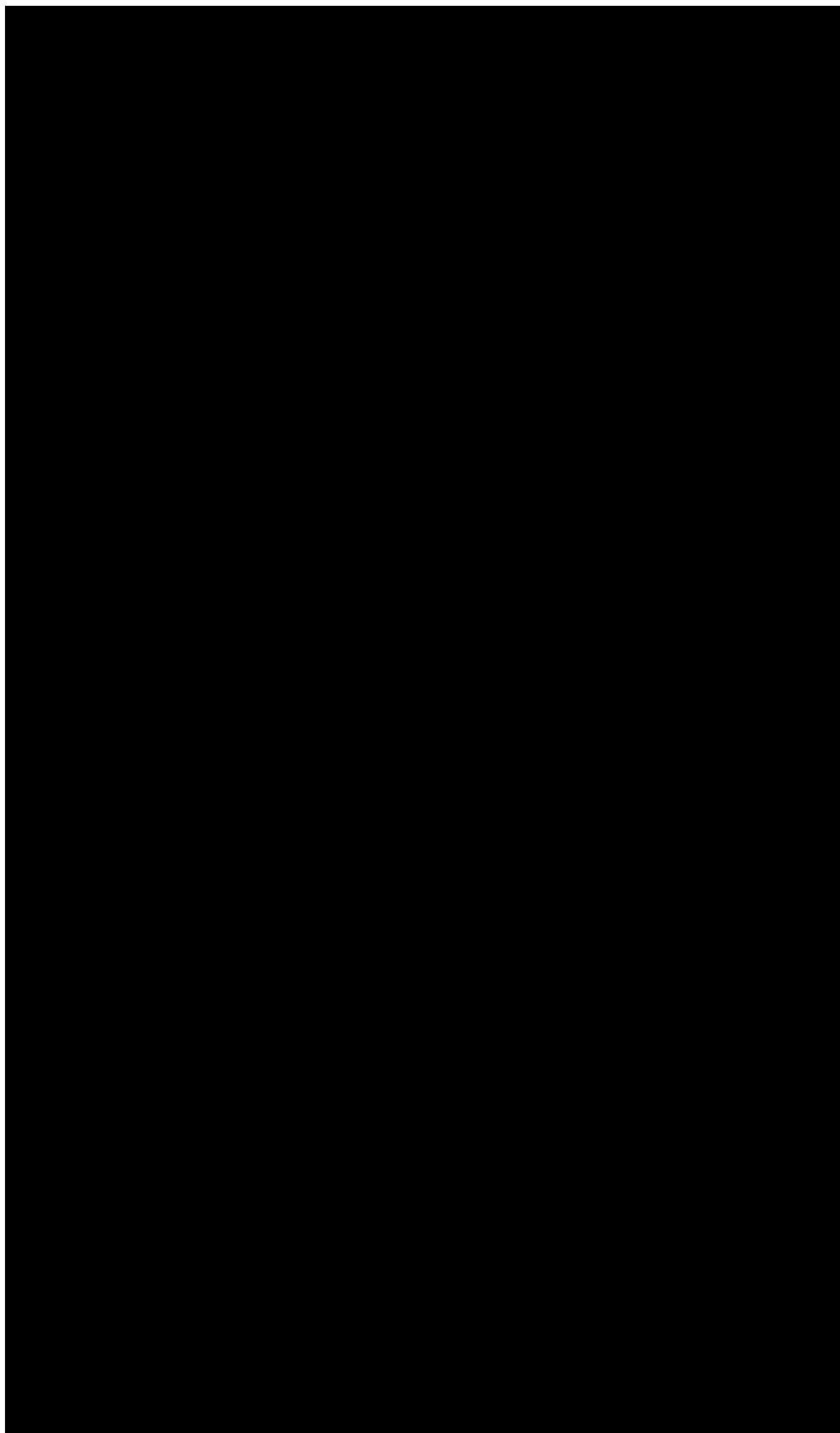
Un rapport d'audit de performance réalisé à l'automne 2024 et l'hiver 2025 par le MCN en collaboration avec le MSSS et Santé Québec. 



Le 3 juin 2025, Santé Québec a transmis au MCN une demande de recommandation du DPI pour le projet « Système d'information en finances et approvisionnement » (SIFA), lequel correspond à une partie de la portée du projet SIFARH, en remplacement du projet SIFARH, considérant les changements significatifs relativement à la portée de ce projet et pour prendre en compte les dépassements de coûts et d'échéancier de ce dernier.







**PROCHAINES ÉTAPES ET ÉCHÉANCIER**

— Sans objet.

**CONSULTATION**

Aucune.

